



Etre caution dans un contrat de location appartement

Par **FRANCIS**, le **21/06/2012** à **13:15**

Bonjour.

Mon neveu et ma nièce vont louer un appartement et je veux bien être la caution selon les termes de la loi.

Le propriétaire de mon neveu qui est un particulier me demande de lui fournir (pour être caution) ma déclaration de revenus 2011 et mes 3 derniers bulletins de salaire.

Ai-je à fournir ces documents à un propriétaire particulier alors que ma signature m'engage sur le contrat de location ?

PS : J' ai déjà été caution dans le passé sur le même type de contrat et ma signature et la copie de la C.I avaient suffi.

Merci pour vos futures réponses.
Sincères salutations

Par **cocotte1003**, le **21/06/2012** à **13:34**

Bonjour, le bailleur ne peut demander une pièce d'identité avec une photo, par contre il peut demander une pièce d'identité ou vous masquez la photo. Il est en droit de vous demander exactement (relevé d'identité bancaire compris) les memes pièces que pour le locataire car

pour être caution il faut au moins 4 fois le montant du loyer en revenu. Votre présence est indispensable le jour de la signature du bail et de votre engagement que vous devez écrire en totalité à la main. Le bailleur doit vous remettre une copie du bail et de ses annexes ainsi que votre engagement. Attention tant que le bail n'est pas signé le bailleur peut refuser votre neveu comme locataire, cordialement